



Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**

1^{er} SLALOM DE SEINE ET MARNE

*CIRCUIT KARTLAND À MOISSY
CRAMAYEL*

DIMANCHE 09 NOVEMBRE 2014



COMITÉ RÉGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE DE L'ÎLE DE FRANCE



UNION SPORTIVE MELUNAISE

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de MELUN

Organise le SLALOM DE SEINE ET MARNE le Dimanche 09 Novembre 2014

Un slalom dénommé : **1^{er} SLALOM DE SEINE ET MARNE**

Cette épreuve compte pour : **Coupe de France des Slaloms 2015 et le championnat des Slaloms du Comité régional du Sport Automobile d'ILE DE France 2015**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile d'Ile de France sous le numéro **R 2.14** en date du **30 Septembre 2014** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R 423** en date du **14 octobre 2014**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	THIERRY MOREL	Licence n°35523	1442
Commissaires Sportifs	GERARD BRAU	Licence n°1394	
	DANIEL PENICHOT	Licence n°14887	1438
Directeur de Course	JOEL JUGNIOT	Licence n°6813	0419
Directeur de Course Adjoint	JEAN FRANÇOIS DUMONT	Licence n°3807	1410
Commissaire Technique Responsable	JEAN MICHEL PIALOT	Licence n° 188744	1438
Commissaires techniques	JEAN MARC PEYRICHOU	Licence n° 21124	1426
	HERVE PEREZ	Licence n° 13225	1429
Chargés des relations avec les concurrents (C)	GILLES GREUET	Licence n°2653	1429
Chronométrateurs (C au minimum)	DAVID GUIBLAIN	Licence n°134494	0418
	MICHELE GUIBLAIN	Licence n°163636	0418
Médecin responsable	SYLVAIN GODCHAUX	Licence n°204570	1412

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 3 Novembre 2014 à Minuit**

Publication de la liste des engagés le **vendredi 7 Novembre 2014**

Vérifications administratives le **dimanche 09 novembre 2014 de 07h00 à 08h00**

Lieu : Local du collège

Vérifications techniques le **dimanche 09 novembre 2014 de 07h00 à 9H00**

Lieu : Sur le parc d'assistance

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 09 novembre 2014 à 07h00

Lieu : Local du collège

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 09 novembre à 09h15

Essais chronométrés le **dimanche 09 novembre de 9h30 à 11h00**

Briefing des pilotes le **dimanche 09 novembre à 08h45**

Lieu : Local du collège

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 09 novembre à 10h45

Course :

- **1^{ère} manche à partir de 11h30**
- **2^{ème} manche à partir de 13h00**
- **3^{ème} manche à partir de 15h00**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 09 novembre à l'issue de la 3^{ème} manche

Lieu : Panneau d'affichage parc des concurrents

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Parc des concurrents

Remise des prix le dimanche 09 novembre à 18h00 heures, lieu : Sur le podium du circuit.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : ODAS RACING

26 Avenue du Président Paul Séramy

77870 VULAINES SUR SEINE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h30.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Jacques MARTIN 2 Rue de la Procession 77390 CHAMPDEUIL Tel : 06 61 90 85 08

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **mardi 04 novembre 2014 à minuit**.

Les frais de participation sont fixés à 160 €, réduits à **80 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Pour les titres de participation (licence à la journée), tous les concurrents devront impérativement être munis le jour de l'épreuve, d'un **certificat médical** précisant la non contre-indication à pratiquer le sport automobile.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est **inférieur à 40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Saine et Marne se déroulera sur le **circuit KARLAND Rue Georges Claude 77550 MOISSY CRAMAYEL**

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Ligne de départ face au podium officiel

Arrivée : Ligne d'arrivée face au podium officiel

Longueur du parcours 1600 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à un emplacement prévus à cet effet derrière le circuit

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 06h30, le dimanche 09 novembre

Les remorques devront être garées à un emplacement prévu à cet effet

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ au parc concurrents
- pendant les vérifications au parc des vérifications au parc concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée au parc concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu : Podium à 07h00.

Téléphone permanence n° 06 08 26 71 90

Centre de secours le plus proche : Centre de secours de Melun

Lieu : 56 Avenue de Corbeil 77000 MELUN Téléphone n° 01 60 56 85 22

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Si le parc fermé ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc.

Ils retireront leur casque avant d'entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 09 novembre à l'issue de la 3^{ème} manche, au lieu du panneau d'affichage officiel et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement loisir,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

Il n'y aura pas de remise des prix.

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe de la façon suivante :

Classements 1 coupe pour les 3 premiers au scratch,
1 coupe pour le premier de chaque groupe,
1 coupe pour le premier du groupe Loisir,
1 coupe pour le premier de classe,
1 coupe pour la première des féminines.

Les prix ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

